

# BAC PROFESSIONNEL

## Métiers de la Sécurité

Périodes de formation obligatoire en entreprises : 22 semaines sur les 3 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION  
AU DOS



LYCÉE

Charles



Tillon

FORMATIONS  
PROFESSIONNELLES

## Modalités d'accès

Le baccalauréat professionnel est ouvert aux élèves issus de 3<sup>ème</sup>.

L'admission se fait sur dossier, suivi par une convocation à un entretien de motivation et à un test sportif pour les candidats retenus.

Les dossiers de candidature sont accessibles à partir de fin janvier, à rendre pour fin mars délai de rigueur. Convocations aux entretiens de motivation fin avril. 15 places.

## Champs d'activités

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé – Par exemple : Police nationale, gendarmerie, police municipale, sécurité civile, entreprises privées. Il lutte contre les incendies conformément aux techniques professionnelles. Il assure des missions de secours et d'assistance aux victimes. Il est chargé de la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques. Il protège l'intégrité physique des personnes. Il constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques.

## Formations

**Parcours sur trois ans.**

Les élèves reçoivent un enseignement général et un enseignement lié à l'exercice de la profession (réglementation, droit, sécurité incendie, communication, protection des biens et des personnes, secours à la personne). Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du CAP Agent de sécurité (facultatif pour les apprentis).

À l'issue de l'année de première, ils choisissent leur dominante pour l'année de terminale :

- Dominante sécurité publique et sûreté
- Dominante sécurité incendie

**Leur parcours de formation est ponctué par 22 semaines de formation en milieu professionnel :**

- En seconde : 3 semaines en sécurité privée et 2 semaines en police municipale
- En première : 3 semaines en sécurité privée et 2 semaines en sécurité publique (gendarmerie, police nationale) et 3 semaines en sécurité incendie (SDIS, CIS)
- En terminale : 9 semaines sur la dominante choisie

## Qualités requises / Attentes des entreprises

Le titulaire du diplôme, quel que soit son contexte de travail et donc le statut de l'organisation dans laquelle il exerce son activité, doit avoir acquis une culture spécifique ainsi qu'une forte technicité qui ne se limite pas à des compétences opérationnelles. Les domaines qui constituent le cœur des compétences indispensables à l'exercice des fonctions sont :

- Les caractéristiques socioculturelles des populations auxquelles il sera confronté dans l'exercice de son métier,
- Les techniques de communication professionnelle orale et écrite,
- La maîtrise des outils informatiques et de communication,



## Qualités requises / Attentes des entreprises

- La connaissance des institutions publiques partenaires et du cadre juridique d'exercice des professions de sûreté et de sécurité,
- Les techniques professionnelles communes à l'ensemble des contextes d'exercice du métier,
- Les techniques opérationnelles spécifiques à chacun d'entre eux,

Le choix d'un métier orienté vers la sécurité et la prévention requiert de fortes qualités personnelles :

- Une forte éthique personnelle,
- Le sens du service public,
- La capacité d'écouter, de dialoguer,
- Le sens du dévouement,
- La capacité à s'intégrer dans un groupe, à travailler en équipe,
- Le sens de la discipline et du respect des consignes, particulièrement en intervention,
- Le sens de ses responsabilités vis-à-vis des autres membres du groupe,
- L'aptitude à observer un devoir de réserve et la confidentialité des informations et renseignements recueillis,
- Le souci de rendre compte à sa hiérarchie et de proposer éventuellement une amélioration pour éviter le retour d'un incident.

## Poursuites d'étude

Le diplômé peut accéder à d'autres fonctions, par des formations complémentaires et/ou des concours – de la fonction publique –, examens professionnels dans les domaines d'activités suivants : plongée sous-marine, recherche en milieux périlleux, sauvetage-déblaiement, cynotechnie, risques radiologiques et chimiques, conduite d'engins spéciaux, lutte contre les feux de forêt, le secours en montagne, etc.

Accès possible aux études supérieures.

## Perspectives professionnelles

Le diplômé, après recrutement par concours ou sélection, peut intégrer la sécurité publique (police nationale, police municipale), civile ou privée.

Dans le secteur de la sécurité civile, il peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel (en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou militaire (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile).

Dans le secteur de la sécurité privée, il peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise. Il peut occuper des postes d'agent de sécurité, d'agent de contrôle d'accès, d'agent de surveillance, d'agent de gardiennage, d'agent de protection physique des personnes, d'agent de sécurité dans l'événementiel, d'agent de sécurité incendie.

N.B. : Les élèves choisissant la dominante sécurité incendie pourront s'engager comme sapeurs pompiers volontaires. Cet engagement requiert des aptitudes physiques avérées (tests sportifs et certificat 50m nage libre) et validées par une visite médicale.

